LEGALITE, BON SENS ET RESPECT MUTUEL

Lettre ouverte du collectif Arbre Sec Paisible à l'attention de

Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris
Monsieur Ariel Weil, Maire de Paris Centre
Monsieur Sylvain Maillard, Député de Paris

Depuis la réouverture des cafés-restaurants et la délivrance non maîtrisée de la mairie de Paris de terrasses, dites éphémères, le quotidien des habitants de la rue de l'Arbre sec est devenu invivable. Les trois quarts de la rue ne disposent plus d'une seule place de stationnement ni de place de livraison. Elles sont toutes remplacées par des terrasses.

La peine est double pour les riverains :

1) d'un côté, la tranquillité des habitants est mise à rude épreuve avec le bruit constant et très élevé des consommateurs toute la journée (dès 10 h pour la mise en place des couverts, puis à l'heure du déjeuner qui se prolonge dans l'après-midi) et en soirée pouvant se prolonger jusqu'à deux heures du matin chez les établissements délivrant de l'alcool

2) de l'autre, leur quotidien est fortement impacté puisque cette situation empêche les autres corps de métiers de travailler correctement. Aujourd'hui, les livraisons engendrent des bouchons constants dans la rue avec de fortes tensions entre les livreurs qui ne peuvent investir les places réservées à leur métier (place de livraison, voir annexe photos 1 et 2) et de nombreux artisans refusent d'intervenir dans nos immeubles vu la complexité pour y accéder. Il arrive également fréquemment que les pompiers et les ambulances soient bloqués.

Lorsque nous avons assisté à la construction de ces terrasses du jour au lendemain dans notre rue, nous avons essayé de discuter avec certains restaurateurs pour leur demander de raison garder et de ne pas exagérer sur la multiplication des terrasses et des tables hors devant leur devanture et sur les emplacements de livraison. Nous avons reçu une fin de non-recevoir. Arguant de leur bon droit, ils ne voulaient rien entendre. Très vite, nous nous sommes retrouvés dans une rue jusqu'ici calme, remplie de terrasses bruyantes et sans aucune place de stationnement.

Chaque jour a été un enfer et tous les habitants n'ont souhaité qu'une seule chose : le retrait de ces terrasses censées être éphémères. Ne pouvant rien faire contre une réglementation prise dans l'urgence et sans prendre compte de la réalité de la vie de la rue, nous avons courbé l'échine et supporté des désagréments colossaux dans notre vie quotidienne, privée et professionnelle. Notre sommeil s'est vu réduit à 4 heures par nuit, entre la fermeture des terrasses et le passage de la voirie à 6h du matin. Certains riverains ont décidé de vendre leur appartement dont la quiétude était mise à mal, d'autres n'ont plus été performants dans leur travail tellement ils manquaient de sommeil.

Le 18 juin dernier, se rendant compte de l'excès de la situation, la municipalité a finalement revue sa copie et demandé aux restaurateurs d'enlever leurs terrasses placées sur des places de livraisons à partir du 1er juillet. Voici l'extrait du bulletin officiel municipal du 18 juin :

Aucune installation n'est autorisée sur un emplacement de stationnement à statut particulier : personnes en situation de handicap (Grand Invalide Civil — Grand Invalide de Guerre), livraison, taxis, station de vélos, trottinettes, Mobilib', empla- cement de recharge pour véhicules électriques, transports de fonds, motos, scooters.

Malgré la publication de ce nouveau règlement, rien n'évolue, les restaurateurs refusant de se plier aux décisions municipales. Ils se sont engouffrés dans la brèche qui leur a été ouverte (encore une fois en multipliant les implantations des terrasses) mais n'acceptent pas de respecter le règlement lorsqu'il n'est pas en conformité avec leur attente.

La Covid 19 est très difficile à vivre et à surmonter pour toute la population. La quiétude et le vivre ensemble doivent s'appliquer à tous, professionnels comme particuliers. La pandémie ne peut pas être un argument de victimisation pour que des activités se développent sur des fondements ne respectant pas les règles, en toute impunité, sans se soucier du bien être des riverains. Inaudible et inadmissible pour les habitants de cette rue.

Pour davantage encore de clarté, le rue de l'arbre sec aujourd'hui :

- **Six des neuf** restaurants ayant installés une terrasse ne respectent pas le règlement (cf photos)
- **Six sur neuf** investissent des places de livraison. Malgré les annonces du bulletin municipale du 18 juin, ils n'ont pas bougé leur position et continuent cette activité en terrasse, interdite, en toute impunité.

Les commerçants se réunissent en association et annoncent vouloir négocier avec la mairie et revoir toute la signalétique de circulation de la rue et crient à qui veut l'entendre être soutenus par l'équipe municipale.

Leur base de négociation et de discussion s'ancre sur un point essentiel à leurs yeux : ne lâcher leur terrasse sous aucun prétexte. Aux riverains de s'en accommoder.
Comment peut-on accepter d'être pris en otage par des restaurateurs qui refusent de se plier aux règles de la République ?
Comment accepter que toute une rue soit manipulée par quelques restaurateurs qui n'ont pas les compétences requises pour régir la vie en collectivité ?
Comment des restaurateurs peuvent ils se substituer aux élus de la République ?

La mairie a pris une décision. Elle n'est pas respectée. Et on entend ici et là qu'il va y avoir des négociations au cas par cas. Cela signifie-t-il que la décision énoncée dans le bulletin municipale ne sera pas appliquée ? Dans ce cas-là, pourquoi l'avoir prise ? Et pouvons-nous savoir quels critères seront retenus pour évaluer ce cas par cas ?

Pour terminer, voici une vision concrète de la situation de notre rue, numéro par numéro, restaurant par restaurant. 6 sur 9 ne respectent pas les règles :

1 – 39 rue de l'arbre sec : Restaurant Le Liquide.

2 – 41 rue de l’arbre sec : Cave à vin Le Garde Robe
3 – 43 rue de l’arbre sec : Le comptoir 43

Ces trois établissements squattent la place de livraison la plus facile d’accès aux livreurs et aux artisans puisqu’elle se situe juste après le passage piéton et la rue Bailleul. Cette place permet aux camions de ne pas faire de manœuvres fastidieuses et compliquées.

Photo de la place occupée par les 3 restaurants avant l’occupation des terrasses.
Voici le descriptif de chaque établissement :

1 – Restaurant le Liquide 39 rue de l’arbre sec

39
LIQUIDE
le Carte Noire
RUE
DE
L'ARBRE SEC

L'ARBRE SEC
39
LIQUIDE
RUE
DE
L'ARBRE SEC

Même si la terrasse couvre la signalisation au sol, comme ses confrères du 39 (Le Garde Robe) et du 41 (Comptoir 43), le restaurant liquide a bien disposé sa terrasse sur une place de livraison. Ces trois restaurants exercent leur activité sur des emplacements interdits. Ils sont également les plus générateurs de nuisances puisqu'ils sont potentiellement ouverts jusqu'à deux heures du matin et produisent également de la musique. La clientèle tardive ne dine plus, le restaurant devient plutôt un bar à vin musical. Pour s'entendre parler, les clients montent le ton pour se faire entendre. Les désagréments sont énormes pour les riverains. Avec ces trois restaurants, c'est la double peine : nuisance au niveau des places de livraison et nuisance sonore.

Le bulletin de la ville de Paris stipule :

Il incombe au titulaire de l'autorisation de veiller à ce que l'exploitation de sa terrasse ne trouble pas la tranquillité du voi- sinage, notamment par des exclamations de voix, des déborde- ments de clientèle ou des mouvements de mobilier, notamment pendant le rangement de la terrasse et tout particulièrement après 22 heures.

En cas de constat de nuisances sonores par les agents dûment habilités, des sanctions administratives peuvent être prises à l'encontre du bénéficiaire de l'autorisation dans les conditions définies à l'article DG.20.1 du présent règlement sans préjudice des sanctions prises sur le fondement de la législation relative aux bruits de voisinage.

Notre question est simple : cet article est-il réellement applicable dans la vraie vie ?

Voici les caractéristiques du restaurant :

Liquide par Substance

Adresse : 39 Rue de l'Arbre Sec, 75001 Paris

Horaires :

lundi **Fermé**

mardi 12:00–15:00, 19:00–02:00
mercredi 12:00–15:00, 19:00–02:00
jeudi 12:00–15:00, 19:00–02:00
vendredi 12:00–15:00, 19:00–02:00
samedi 12:00–02:00
dimanche Fermé

2 -Le Garde Robe 41 rue de l'Arbre Sec

Historique à Paris, ce restaurant à l'origine n'était qu'une cave à vin servant des assortiments de charcuterie et de fromage. Il n'était pas question de restauration avec transformation de nourriture. Depuis un bon moment, il a installé une grande table sur le trottoir. Ses clients y restent très tard dans la nuit avec un niveau sonore au-delà du raisonnable. Les responsables du Garde Robe ne maîtrisent pas le bruit engendré par leur clientèle extérieure.

Depuis la fin du confinement, le Garde Robe a également établi sa terrasse sur une place de livraison et refuse de la libérer.

Les différents riverains descendent régulièrement se plaindre du bruit le soir auprès des responsables. Avant la création du collectif Arbre Sec Paisible, nous n'étions pas assez unis pour porter des mains courantes et des plaintes au commissariat. C'est très fastidieux et énergivore.
A partir de maintenant, nous avons compris l'urgence de nous défendre face à des personnes qui ne respectent pas la tranquillité des riverains et nous essaierons de déposer plainte quand cela sera nécessaire.

3 – Le Comptoir 43

Le comptoir 43 est à l'origine une épicerie BIO. Pourtant, cette épicerie a installé une terrasse sur la continuité de la place de livraison du 39 et 41 et ne respecte pas non plus le règlement. Cette épicerie a pris la liberté de servir de l'alcool à toute heure de la journée et de la soirée et n'a plus d'horaires d'ouverture fixe.

Voilà pour les infractions constatées du côté gauche de la rue.

Les trois restaurants qui suivent : Sister's Factory (43), Le Fellini (45) et le Midory (47) ont investi des places de stationnement payantes. Cela nuit aux riverains et aux artisans et mais ces terrasses sont légales.

Nous insistons sur le fait qu'il n'y a donc plus aucune place de stationnement sur le côté gauche de la rue.

Passons au côté droite de la rue :

4 – Bagelstein – 50 rue de l'arbre sec

L'établissement a établi sa terrasse sur une place de livraison mais n'a pas non plus accepté de la démonter. Cette terrasse est plus longue que sa devanture.

5 et 6 – Les Caves du Louvre – 52 rue de l'Arbre Sec
Restaurant Nomade FEU – 54 Rue de l'arbre Sec

Ces deux établissements se sont associés dans la gestion de leurs emplacements de terrasse.

Comme son nom l'indique, Les Caves du Louvre propose des visites et des dégustations de vin en sous-sol.
Le Restaurant Feux, lui, est seulement autorisé à « la vente à emporter ». Son échoppe est toute petite et ne dispose pas de toilettes pour sa clientèle. Ce restaurateur n'a pas le droit de servir à table.

Pourtant, ces deux organismes se sont octroyé le droit d'annexer trois terrasses, sur quatre places de stationnement dont une double de livraison.

Première terrasse utilisée par Les Caves du Louvre. Elle est plus longue que sa devanture et dépasse sur le passage piéton et le bateau du 52 mais se situe sur une place de stationnement payante.

Deuxième terrasse utilisée par les caves du Louvre et le restaurant de plats à emporter Feu. Elle se situe sur une place de stationnement payante et a annexé la place située devant un commerce actuellement inoccupé.

Enfin, la double terrasse du restaurant de vente à emporter Feu située sur une grande place de livraison. La terrasse en infraction au règlement a également annexé la place située devant son voisin cordonnier situé au 56 de la rue.

Pour finir l'état de la partie droite de la rue :

Emplacement devant l'épicerie Maria du 58 de la rue et qui se plaint de difficultés de livraison

Terrasse éphémère laissée en désuétude par le bar Kachette du 60 de la rue avant sa fermeture.

Barbier La Shaperie du 62

Emplacement privé réservé à l'Hôtel Konfidentiel, dernier emplacement de la rue.

Nous insistons sur le fait qu'il n'y a donc plus non plus aucune place de stationnement sur le côté droit de la rue.

Pour conclure, nous demandons aux pouvoirs publics d'intervenir urgemment et de faire respecter la règlementation. Le bon sens doit reprendre le dessus. Et les manipulations de quelques acteurs peu scrupuleux qui profitent d'une situation psychologique et économique difficile pour tout le monde doivent être sanctionnés. Ils desservent à la fois l'intérêt des habitants et des restaurateurs respectueux.

Merci de prendre en compte au plus vite nos considérations et de nous associer à toutes les réunions, débats et discussions concernant le bien vivre de notre rue, nous sommes les premiers concernés par cette crise urbaine et sociale.

Philippe CAUVIN
Collectif Arbre Sec Paisible
arbresecpaisible@gmail.com
0629268816

ANNEXE

Photo 1 : exemple de livraison dans la rue de l'Arbre Sec

Photo 2